



## Editorial



Gilles Baudin

### L'aérosol... Un produit formidable !

L'aérosol est un produit formidable. Ses performances uniques apportent de multiples services aux consommateurs et aux professionnels. Le marché ne s'y trompe pas, les innovations et initiatives fleurissent dans tous les secteurs d'activité, le produit se débanalise par

des designs et des fonctionnalités inédites. Le potentiel de ce produit, inhérent à des choix de conception infinis, est encore très grand. Néanmoins, ces caractéristiques particulières, dont la pression interne, la finesse de pulvérisation ou le type de propulseur, imposent un management responsable de l'ensemble de la profession : c'est la raison d'être de notre association.

Toute la chaîne est concernée, des fournisseurs de matières aux recycleurs, en passant par les propriétaires de marques : les acteurs en conception, production, transport, stockage, commercialisation, usage et fin de vie sont tous concernés, et intimement liés aux actions de leurs partenaires amont ou aval.

Le CFA est l'instance nationale de référence chargée de fédérer la profession pour consolider en faits et actes sa responsabilité sociétale, environnementale et économique. Un acteur de la chaîne viendrait à nous manquer, et nous perdriions de notre efficacité dans l'aboutissement de notre tâche. Par notre capacité à mobiliser les experts de toute la chaîne de valeur et notre aptitude à rassembler les acteurs autour de bonnes pratiques respectées, nous sommes plus forts pour anticiper et influencer les instances gouvernementales et législatives afin d'aboutir à un cadre réglementaire pertinent. C'est la raison pour laquelle je lance un appel fort et urgent aux propriétaires de marques qui commercialisent des aérosols en France : compte tenu de la forte propension de notre pays à être précurseur et très attentif aux préoccupations de commercialisation, usage et fin de vie des produits, l'adhésion et la participation des "brand owners" au Comité Français des Aérosols est absolument essentielle".

Gilles Baudin, Président du CFA.

## Deux propositions majeures pour plus d'innovations: aérosols aux gaz comprimés et aérosols en matière plastique



Le CFA défend les positions suivantes auprès de la FEA, qui les relaie à la Commission européenne :

- Elévation de la pression maximum à 50°C des aérosols pressurisés par des gaz comprimés : 13.2 bars à 15 bars. Cette augmentation de la pression maximum admissible permettra de compenser le handicap de ces gaz : leur performance diminue en

proportion de la vidange de l'aérosol. Plus la pression de départ est élevée plus elle le reste vers la fin de l'utilisation. Et ceci dans le respect de la sécurité des utilisateurs car les gaz comprimés sont tous ininflammables

• **Augmentation de la capacité maximum** pour les aérosols en matière plastique : les progrès de la technique permettent aujourd'hui de faire, en toute sécurité, de tels récipients aérosol à la condition que des tests spécifiques garantissent la stabilité des performances à la température et dans le temps.

Ces propositions ont fait l'objet d'une étude d'impact publique. Les quelques remarques qui y ont été faites ont été prises en compte et nous pouvons espérer prochainement une évolution de la directive aérosol qui la

## Sommaire

- CFA
- Espace Adhérents
- Calendrier des événements

### CFA Calendrier des formations

Un stage est prévu du 14 au 16 Octobre 2014. vous trouverez ci-après le bulletin d'inscription

- [Ici](#) pour les adhérents
- [Ici](#) pour les non-adhérents

### CFA Journée d'étude du CFA

Nous vous rappelons que le CFA organise jeudi 27 novembre à Paris, une journée d'étude qui fait le point sur les différentes avancées réglementaires récentes ou en préparation.

Les thèmes d'actualités ci-dessous seront abordés et débattus avec les experts qui interviennent auprès des pouvoirs publics et de la FEA :

- Directive Aérosol (aérosols en matière plastique)
- Questions soulevées par CLP
- Développement durable/Gaz à effet de serre
- Sécurité Industrielle/Seveso 3/ICPE
- Transport
- Filière des Déchets Diffus Spécifiques

Le programme détaillé de cette journée ainsi que les tarifs sont disponibles auprès du CFA : Raghda Temani au 01 40 07 00 90 ou [rtemani@orange.fr](mailto:rtemani@orange.fr)

Nous vous remercions de diffuser cette information dans votre société, auprès des personnes intéressées par les sujets qui seront abordés.

### CFA Lobbying: le rôle méconnu du CFA

Des exemples :

La réglementation Seveso (ICPE en France) était inadaptée aux stockages d'aérosols inflammables et était parfois interprétée de façon taillonne : le CFA a profité de la révision de la directive Seveso pour faire accepter des textes

mettra en phase avec le progrès et ce qui se fait dans d'autres parties du monde.

*Henri-Marc de Montalembert, Secrétaire Général du CFA.*

## Qu'est-ce-qu'un expert, et, à quoi ça sert ?



EXPERT est un nom d'origine latine « Expertus » qui veut dire « qui a fait ses preuves ». EXPERT peut être également utilisé comme adjectif. Il définira alors une personne qui a acquis des connaissances et des compétences dans un domaine spécifique, grâce à la pratique, et qui est reconnu par la profession. Les experts ont toujours existés dans tous les corps de métier.

Il en existe aujourd'hui dans le secteur de la finance, de la compatibilité, la communication, la métrologie, la qualité, etc. Dans le milieu industriel, comme dans tous les secteurs, les experts sont nommés, désignés pour examiner, estimer certains faits, faire un rapport et proposer des solutions, des voies de progrès et définir des priorités, fixer un problème récurrent.

Un expert peut être salarié d'une entreprise, employé au sein d'un cabinet d'experts ou indépendant.

- L'industrie des Aérosols impose une grande expertise.
- L'activité de votre société ne peut subsister sans experts.
- Les experts ne peuvent progresser sans immersion dans le réseau d'experts.
- Les associations nationales sont les lieux uniques des réseaux d'experts de l'Aérosol.

L'étendue du marché couvert par le secteur de l'industrie des aérosols requiert de la précision, de la rigueur, une parfaite connaissance de la réglementation, sans oublier la sécurité qui est le fil conducteur de toute cette industrie.

La qualité de chacun des produits industrialisés, du plus commun au plus délicat, dépend :

- Des différents corps de métier des différents fournisseurs des différents articles de conditionnement.
- Des différents fournisseurs qui produisent les articles de conditionnement.
- De nombreux détails liés aux articles de conditionnement et à leurs spécifications.
- Des conditions de remplissage
- Des produits conditionnés

L'industrie des aérosols est donc un secteur de l'industrie complexe et demande à faire référence à un grand champ d'expertise. Qui plus est dans un contexte d'évolution réglementaire, dans une période où de nouveaux types d'emballages, tel que les aérosols en plastique se profilent, a un moment où de nouveaux procédés de production semblent pouvoir évoluer, le recours aux compétences d'experts est de plus en plus nécessaire.

Les exemples de missions types sont :

- Animation ou participation à des groupes de travail pour résoudre des problèmes récurrents difficiles à cerner chez des fabricants d'article de conditionnement, des conditionneurs ou via des associations nationales.
- Elaboration, validation de standards, de Normes.
- Accompagnement dans le cadre de mise en place de programme d'amélioration.
- Elaboration de programme de certification de nouveaux produits, nouveaux fournisseurs ou de nouveaux procédés.
- Elaboration de formation et participation à des programmes d'évaluation.
- Accompagnement d'Audit, suite à un problème de qualité, et confirmation de la pertinence des actions correctives.

*Franck Flecheux, Aérion Packaging & Conseil, Expert indépendant, Spécialisé dans le secteur des Aérosols*

plus simples et plus clairs pour les nouveaux arrêtés ICPE aérosols.

Le futur logo Triman part d'une bonne intention mais est une « usine à gaz ». Le CFA a donc organisé une confrontation entre plusieurs associations (Afise, Febea, Fipec, UIC, UPJ, FCD, ...) et l'ADEME qui a contribué à l'espoir actuel que ce projet soit revu.

Ces actions, que permettent les contacts et la crédibilité du CFA auprès des pouvoirs publics, correspondent tout à fait aux attentes prioritaires des adhérents.

Ceux-ci ont, en effet, exprimé clairement lors de l'enquête menée par le CFA lors de la dernière assemblée générale que sa mission première était de protéger l'industrie contre des menaces réglementaires, à une époque très riche en de telles initiatives, et particulièrement en France!

*Henri-Marc de Montalembert, Secrétaire Général du CFA.*



Suite à un problème technique de notre prestataire, nous sommes au regret de vous informer que le site internet du CFA est momentanément indisponible.

Nous faisons le maximum pour pallier à ce problème dans les plus brefs délais. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

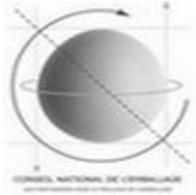
Pour toute information n'hésitez pas à prendre contact avec :

M. Henri-Marc de Montalembert  
Tel+ 33 (0)1 40 07 00 90  
[hm.montalembert@wanadoo.fr](mailto:hm.montalembert@wanadoo.fr)

## Partenaires Adhérents



## Partenaires & Médias



---

Contact: Henri-Marc de Montalembert - Tel+ 33 (0)1 40 07 00 90  
Organisation: CFA - 2 rue de Sèze - 75009 Paris - France  
Pour vous désinscrire suivez ce lien.  
Copyright © 2013 CFA. All rights reserved.